



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	55
Absents :	14	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
Mme CRESPIER Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DECHER Martine	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DOSSARD Amandine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FASSETTA Véronique	Mme MARTIN Bénédicte	
M. FONTANARAVA Eric	M. MAUREL Frédéric	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
 M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
 Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
 Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
 Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
 Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
 Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
 M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
 Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
 Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
 Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
 M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
 M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPIER
 M. BLANES Patrick à M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-062

FINANCES - Impositions directes locales – Vote des taux
2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 19 février 2026 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026 ;
- Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse pour l'année 2026.

Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des assemblées.

Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2026, il est proposé de ne pas activer le levier fiscal et de maintenir, pour la 11^{ème} année consécutive, les taux d'imposition suivants :

Impôts LMV	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,13 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8.40%
Cotisation foncière des entreprises	33,42 %

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- FIXE les quatre taux précisés dans le tableau ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026



République française

2026/ ...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 5 mai 2026

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY

Réceptionné le :

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Le Président,

Gérard DAUDET

